

Rapport d'activité 2023 : trésorerie

La rédaction du bilan comptable et des commentaires doivent permettre d'apporter une réponse claire concernant la situation financière de la fédération.

La synthèse comptable de l'année 2023 est rédigée de manière à être comprise de tous. Un bureau d'expertise comptable est sollicité pour veiller aux respects des normes comptables.

Le compte de résultat, faisant partie des états financiers de la fédération, permet de mettre en lumière les performances en quantifiant les gains, le bénéfice ainsi que l'orientation des provisions pour les projets futurs.

Il s'agit de mettre en évidence les chiffres les plus importants à connaître et de comprendre la ligne directrice des différentes orientations. Le but étant d'apprécier si les ambitions sont réalisables en termes de budget.

L'année 2023 fut marquée par de grands changements au niveau de la Cellule technique.

La fédération a souhaité saisir une opportunité en s'orientation vers une professionnalisation avec l'engagement d'une Directrice Générale, un objectif de plusieurs années qui s'est concrétisé.

De nombreux dossiers sont en cours d'élaboration, la recherche de nouveaux moyens et le soutien de l'Adeps sont aux centres de nos préoccupations.

Actif :

- Maison de BEEZ
Pour rappel, 2 réductions de valeurs ont été actées : 65.000 eur en 2020 & 45.000 eur en 2021.

Amortissements classiques en 2023 : Immeubles pour 9.891,76 eur et aménagements immeubles pour 3.861,46 eur
- Des développements informatiques pour Fedinside sont intégrés dans les immobilisations incorporelles (logiciels)
- Le système de vidéo-challenge (assistance décisionnelle pour l'arbitrage) est intégré dans les immobilisations corporelles en tant que machine, facture principale de 12.200 eur
- Les valeurs des créances commerciales, nos clubs, ont légèrement augmenté. Il s'agit principalement des factures d'affiliations (seconde facturation de fin 11/2023), avance caisse d'arbitrage et des inscriptions des équipes (promotion et VB)
Contact régulier avec les clubs pour gérer l'encours durant la saison. Anticiper les difficultés financières et suivi de plans d'échelonnements qui sont accordés et respectés. Aides aux clubs de loisirs pour le suivi des paiements des factures d'affiliations.

- Autres subventions à recevoir pour 179.929,75 eur

Nombreux projets en cours :

Labellisation 2023/2024

Formation détection

IDHPS 2023

Beauté du sport - Lutte contre violence 2023 (solde)

SHN solde 2023

FC solde 2023

- Les valeurs disponibles restent d'un bon niveau mais les dépenses en début 2024 sont importantes (finalisation de projets)

Passif :

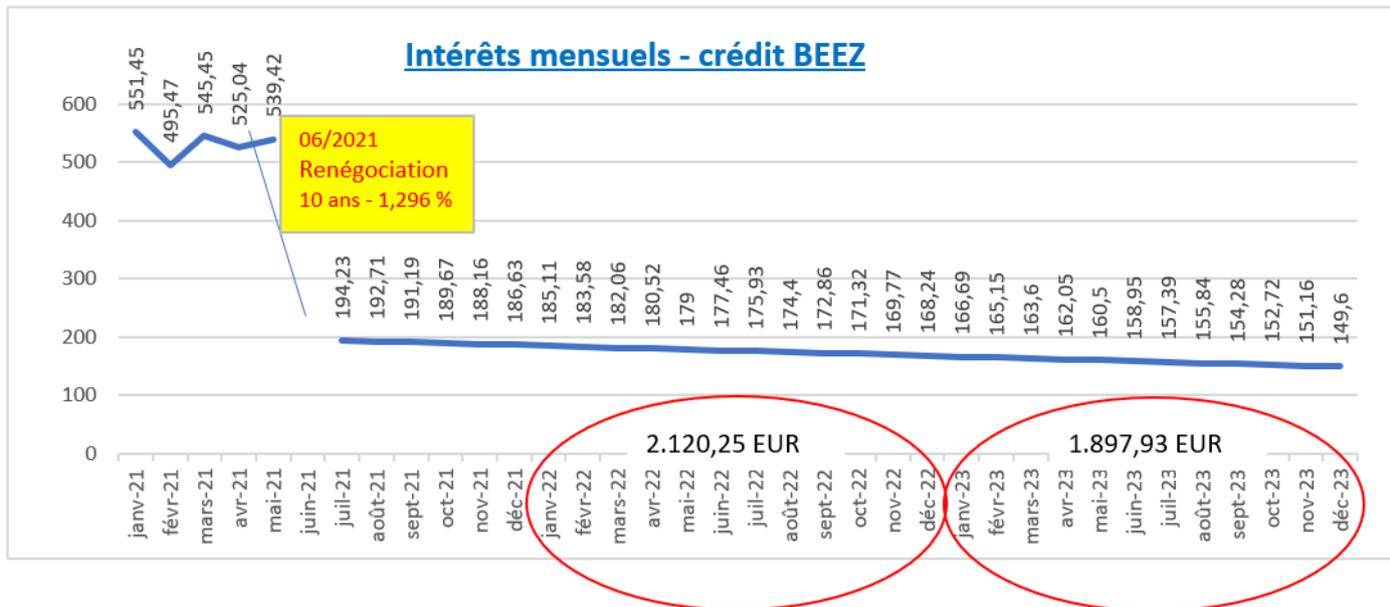
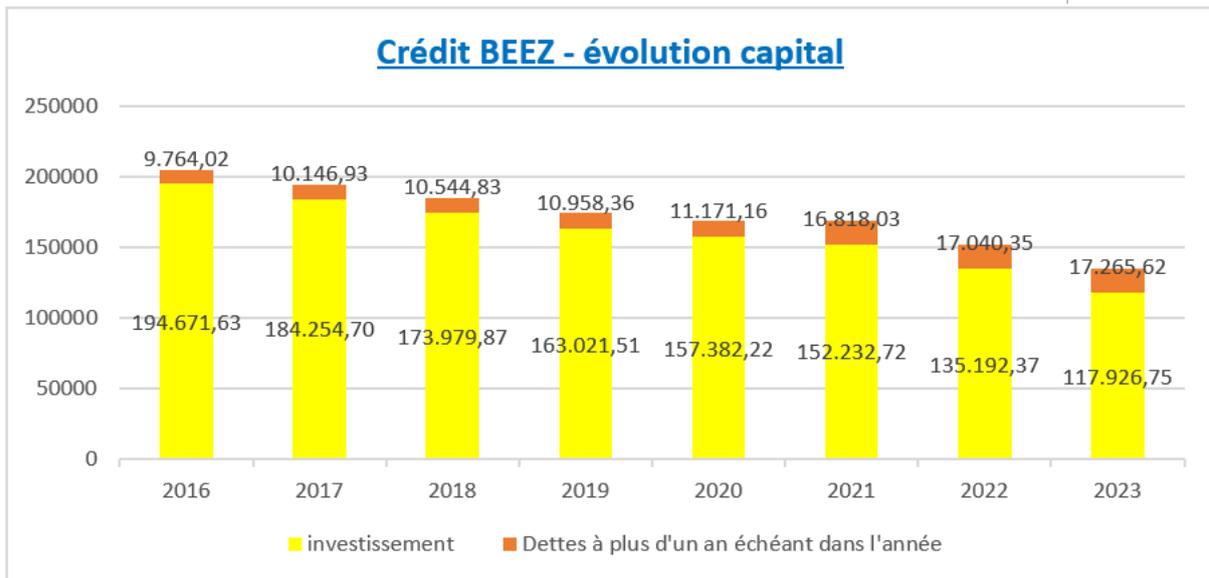
- Crédit d'investissement pour le bâtiment de Beez : renégociation, démarche initiée avec la Banque BNP PARIBAS Fortis dès le mois d'août 2020.
Le nouveau plan contractuel est entré en vigueur dès le mois de juin 2021.
Montant du crédit en juin 2021 s'élevait à 177.377,30 eur, durée 10 ans.
Dernière mensualité : 08/06/2031
Montant mensualité : 1.578,19 eur

Date : 7 Juin 2021
Référence : Crédit d'investissement 245-8788575-80

Tableau d'amortissement

Taux d'intérêt 1,296 %

Date d'échéance	Solde après l'échéance	Capital à payer	Intérêts à payer	A payer (en EUR)
2023-01-08	150.821,22	1.411,50	166,69	1.578,19
2023-02-08	149.408,18	1.413,04	165,15	1.578,19
2023-03-08	147.993,59	1.414,59	163,60	1.578,19
2023-04-08	146.577,45	1.416,14	162,05	1.578,19
2023-05-08	145.159,76	1.417,69	160,50	1.578,19
2023-06-08	143.740,52	1.419,24	158,95	1.578,19
2023-07-08	142.319,72	1.420,80	157,39	1.578,19
2023-08-08	140.897,37	1.422,35	155,84	1.578,19
2023-09-08	139.473,46	1.423,91	154,28	1.578,19
2023-10-08	138.047,99	1.425,47	152,72	1.578,19
2023-11-08	136.620,96	1.427,03	151,16	1.578,19
2023-12-08	135.192,37	1.428,59	149,60	1.578,19



- Provisions :

Les provisions pour risques et charges visent à couvrir des pertes et charges nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais dont le montant n'est pas encore déterminé.

Les provisions doivent répondre aux critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir. Les provisions ne peuvent être maintenues si elles ne s'avèrent plus nécessaires (exemple : réfection toit du garage, réparation non réalisée mais nécessaire, la provision est maintenue)

Pour rappel, l'utilisation d'une provision actée lors d'un exercice précédent permet de neutraliser la charge comptable dans l'exercice courant.

- Provisions actées en 2022 – utilisation en 2023

Provision pour soutien projets

AU 31/12/2022:

PROV. POUR AIDES AUX CLUBS : **15.000**
EUR

PROV. AUGM. NOMBRE D'AFFILIES : **10.000**
EUR

COMPTA : 163000 & 163010



EN 2023 :

PROJETS FEDERAUX DANS LES ECOLES ET ENTITE :
30.000 EUR

COMPTA 612830

AU 31/12/2023 :

UTILISATION DE LA PROVISION POUR PROJETS : **25.000** EUR

COMPTA 762000



COÛT REEL EN 2023 :

30.000 - 25.000 =

5.000 EUR

Provision pour return sur affiliations

AU 31/12/2022:

PROV. POUR RETURN SUR AFFILIATION:
SAISON 2022 - 2023: **40.000** EUR

COMPTA : 163020



EN 2023 :

RETURN DE 8% SUR AFFILIATIONS : **42.976** EUR
VERSEMENT EN 06/2023 AUX ENTITES

COMPTA 616224

AU 31/12/2023 :

UTILISATION DE LA PROVISION RETRUN : **40.000** EUR

COMPTA 762000



COÛT REEL EN 2023 :

42.976 - 40.000 =

2.076 EUR

Provision pour organisation Nationales & Internationales

AU 31/12/2022:

PROV. GOLDEN LEAGUE & CE FÉMININ + FINAL

CUP $50.000 + 25.000 =$
 75.000 EUR

COMPTA : 163060 & 163070



EN 2023 :

ORGANISATIONS :

NATIONALES : 14.064,88 EUR

INTERNATIONALES 81.973,82 EUR

COMPTA 616226 & 616227

AU 31/12/2023 :

UTILISATION DE LA PROVISION POUR ORGANISATIONS :

75.000 EUR

COMPTA 762000



COÛT REEL EN 2023 :

$96.038,70 - 75.000 =$

$21.038,70 \text{ EUR}$

- Provisions actées 2023

La situation comptable a évolué, voici le détail des provisions :

Compte 163010 – projet augmentation des affiliés :

Dans le cadre d'une politique de soutien de projets pour la promotion du volley. Une nouvelle provision est actée en 2023 pour un montant de 30.000 eur afin de poursuivre la démarche entamée par les entités

Compte 163020 – return affiliés entités saison en cours :

Au 31/12/2023, un montant de 40.000 eur est provisionné pour couvrir le return de 8% prévu sur le montant des affiliations, montant à payer aux 7 entités. La facturation de la saison 2023-2024 a eu lieu en octobre et en novembre 2023 → valorisation des affiliations de la saison en cours au 31/12/2023, s'élève à 541.523 eur. Ce montant sera payé aux entités au 01/06/2024.

Compte 163030 – organisation des finales francophones et nationales 2024

Une nouvelle provision est actée en 2023 pour un montant de 15.000. Finales francophones organisées dans les différentes entités et nationales à Spa.

Compte 163041 – projet à moyen terme de déménagement du siège de la fédération

Le siège de la fédération, bâtiment de Beez, arrive dans un processus sans fin aux niveaux dégradations et désagréments ; il y a depuis peu une enquête environnementale pour augmenter le volume traité par le centre de déchet (situé entre la Meuse et la ligne de chemin de fer), ce qui pourrait à termes prolonger et proposer un nouveau permis d'exploitation et une augmentation des volumes traités. Constitution d'une provision de 75.000 eur pour un projet à mener à moyen terme.

Compte 163070 – Digitalisation et communication

La digitalisation et la communication sont des thématiques très importantes, la présence de la Directrice Générale doit permettre une professionnalisation de la fédération ainsi qu'un automatiser de certaines tâches. Il est essentiel de mettre en œuvre cette démarche, montant provisionné de 40.000 eur.

Compte 163080 – Organisation nationale

La cellule technique va déployer des activités en lien avec les priorités avec les organisations nationales, une provision de 45.000 eur permettra d'activer certains cliquets en faveur des clubs.

Compte 162000 – Réparation toiture garage

Détérioration (vétusté et intempéries) de la toiture du garage, une remise en état est prévue en 2024. Provision actée de 5.000 eur.

- Dettes commerciales - fournisseurs : 69.699,02 eur

Encours habituel complété avec des éléments particuliers comptabilisés au 31/12/2023 :

- Factures des entités dans le cadre de ma beauté du sport « lutte contre la violence - arbitrage »: 30.000 eur payé fin janvier 2024

- Produits perçus d'avance : 361.390,44 eur

La facturation des affiliations pour la saison 2022-2022 réalisée en septembre et novembre 2022 s'élève à 504.823 eur ; fin 2021, la facturation pour la saison 2021-2022 s'élevait à 472.563 eur. Un montant de 230.000 eur était comptabilisé pour la thématique des cotisations perçues d'avance.

Pour la saison 2023-2024 réalisée en septembre et novembre 2023, la facturation des affiliations s'élève à 541.543 eur ; un montant de 270.000 eur est pris en compte pour les cotisations des membres adhérents perçues d'avance.

Le subside Labellisation de 36.501 eur reçu de l'Adeps en 2023 sera entièrement réalisé au 30/06/2024.

Le subside formation dans le cadre de la détection de 45.000 eur reçu de l'Adeps en 2023 sera entièrement réalisé en 2024.

Pour la caisse d'arbitrage, un montant de 9.889,44 eur est perçu d'avance (2^{ème} tranche d'arbitrage).

Clubs & entités

- L'application Volleyspike n'est plus supportée par un subside de la loterie nationale, elle est prise en charge par la fédération, la redevance de 15 eur par équipe n'a pas été activée
- Un système de vidéo-challenge est mis à disposition des 4 clubs francophones de niveau 1 (Ligue H : Guibertin et Waremme, Ligue D : Charleroi et Tchalou)
- Mise en place du Proxy-volley, la fédération prend en charge 200 eur par séance ; en 2024, 30 séances seront programmées pour l'ensemble des entités.
- Return de 8% du montant des affiliations pour la saison 2022-2023, un versement global 42.976 eur fut payé début juin 2023 aux 7 entités.
- Fin août, conformément à l'article 430 du ROI, 30% des amendes perçues pour le manque d'équipes de jeunes (pour les clubs qui évoluent au championnat VB et/ou de l'association) sont ristournées aux entités de l'association, soit un montant de 600 eur.
- Dans le cadre d'une politique de soutien de projets pour la promotion du volley, un montant de 30.000 eur fut réparti entre les différentes entités proportionnellement au nombre d'affiliations (paiements réalisés en 12/2023)
- Dans le cadre de la beauté du sport (lutte contre la violence), aides aux entités de plus de 30.000 eur pour contribuer :
 - à des colloques avec les arbitres (workshop)
 - frais de visionnement/accompagnement des jeunes arbitres
 - achats de systèmes audio pour aide aux parrainages
 - accompagnement des jeunes arbitres, harcèlement « féminin »
- Aides financières aux clubs :
 - Pôles d'excellence : 15.000 eur
 - Centres de développement 15.000 eur
 - Labellisation : 13.200 eur

Personnel :

Indexation de salaires de 2% : janvier - mai - décembre

- **Personnel administratif :**
Engagement d'une Directrice Générale au mois de novembre 2023.
- **Formation des cadres :**
Un membre du staff a terminé ses prestations au mois d'août 2023.

- **Personnel cadre sportif :**

Suite décision du CA, notification à un employé de la cellule technique de mettre fin à son contrat de travail moyennant la prestation d'un préavis. Le préavis a pris cours le 11 octobre 2021 pour une durée de 13 mois & 24 semaines. Fin de prestations effective en juillet 2023.

Fin de collaboration avec le Directeur Technique au mois de septembre 2023.

Volley Belgium - VV -Top Volley Belgium

- Nombreux échanges constructifs pour des thématiques précises, collaboration et partenariat pour des événements majeurs en Belgique
 - Golden League à Charleroi (10/06/2023)
 - Championnat Européen féminin à Gent & Bruxelles (08 & 09/2023)
 - Final Cup à Anvers (02/2023)
- Suite problématique au sein de VV, régularisation/réorientation du paiement en faveur de GAME PLAN, société en charge du ticketing relatif à l'Eurovolley Féminin
- La participation dans les frais pour VB est maintenue à 6.000 eur par aile.
- Return vers VB pour les niveaux 1 & 2, soit 50% du montant des inscriptions d'équipes.
- A la demande de la FVWB , réactivation de la caisse d'arbitrage pour les équipes en VB. Régularisation pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023
- Clôture d'un dossier VB-Roeselare, mutualisation de l'indemnisation entre les 2 ailes

Adeps

Nombreux projets terminés, d'autres en cours d'élaboration.

Lors de la clôture comptable au 31/12/2022, sous le principe de précaution, il était acté un remboursement à prévoir d'un montant de 150.000 € lié au subside de fonctionnement. Courant 2023, après de nombreux échanges avec l'Adeps, ce montant fut justifié et maintenu en faveur de la fédération.

La première phase du projet labellisation 2022-2023 fut justifiée. Pour la labellisation 2023/2024, le dossier a fait l'objet d'une attention particulière (initialement non introduit), des contacts ont permis de le réactiver et de poursuivre le soutien pour les clubs.

Le vidéo-challenge a suscité un intérêt et une réflexion, ce type de dépense est rentré dans la notion de frais admissible et subventionné par l'ADEPS ; démarche novatrice qui permettra à la fédération d'en bénéficier dans les prochains mois.



Pascal Schmets - Trésorier